

UNE VISION TERRITORIALE POUR LE CANTON DE REDANGE

POURQUOI UNE VISION TERRITORIALE ?

L'objectif principal d'une vision territoriale est de définir un concept de développement territorial favorisant une utilisation rationnelle du sol et un développement urbain cohérent et résilient. La vision territoriale encourage les communes d'une région à élaborer une stratégie commune afin de garantir des conditions de vie optimales pour tous.

RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC

Dans le cadre de la convention avec le Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, Département de l'aménagement du territoire (DATer), un diagnostic détaillé a été élaboré pendant les derniers mois.

Les résultats de ce diagnostic ont été présentés le 16 mars 2023 aux échevins des 10 communes en présence du ministre de l'aménagement du territoire, Claude Turmes et des responsables du DATer. Dans cet article, nous souhaitons mettre en évidence les thématiques les plus impactées par la croissance démographique.

QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UNE VISION TERRITORIALE ?

1.

Analyse approfondie de la situation actuelle (« Diagnostic ») et identification des défis

2.

Définition d'une vision avec une proposition de plans d'actions, de projets et d'indicateurs

3.

Élaboration d'un système de monitoring



POPULATION

Au 1er janvier 2023, la population du Canton de Redange s'élevait à 20.874. La commune la plus peuplée est Rambrouch avec 4.836 habitants tandis que la moins peuplée est Saeul avec 983 habitants.

En ce qui concerne la densité, les valeurs sont relativement faibles par rapport à l'échelle nationale, s'élevant à 78 habitants/km². Les communes situées au nord du canton affichent la densité la plus faible, tandis que Vichten et Préizerdaul présentent la densité la plus élevée.

Pour l'ensemble du canton, le taux de croissance annuel sur la période 2011-2022 s'établit en moyenne à 2,14%. Ce taux est très élevé, surtout pour un espace rural. De plus, les villages d'Ell et de Saeul ont enregistré des taux de croissance annuels de 3,25% et 3,26% respectivement. Cette croissance importante est un phénomène récent. L'évolution de la population du Canton de Redange depuis 1821 est représentée sur le graphique suivant (ligne verte).

À partir des années 1980, la croissance démographique a commencé à augmenter légèrement pour prendre son envol à partir des années 1990. Alors qu'elle était relativement stable depuis des décennies, la population a doublé en 40 ans. Cette augmentation soudaine de la population n'est pas due à un accroissement naturel important, mais plutôt à des migrations vers les communes du canton. De plus, il y a une surreprésentation des personnes âgées de 45 à 59 ans, correspondant à celles qui se sont installées dans le canton il y a plusieurs années.

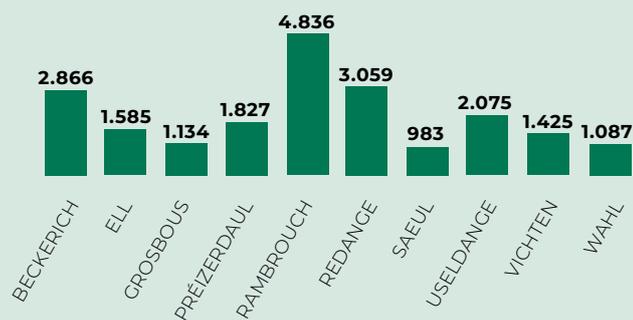
SCÉNARIOS DE CROISSANCES

L'évolution démographique dans les décennies à venir diffère selon le scénario choisi.

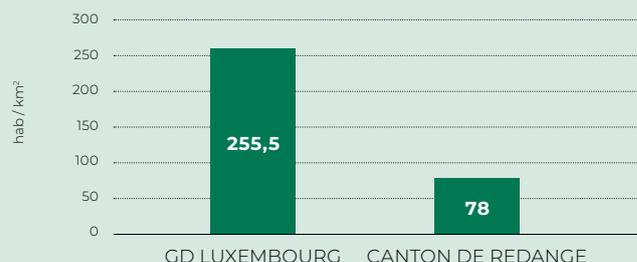
Scénario 1 : Poursuite de la croissance des dernières années

Si nous supposons que la croissance de 2,14% enregistrée au cours de la dernière décennie se poursuit, la population atteindrait 26 700 habitants en 2035, soit une augmentation d'environ un tiers sur les 12 prochaines années. En 2050, la population atteindrait environ 36 830 habitants, soit près du double de la population actuelle.

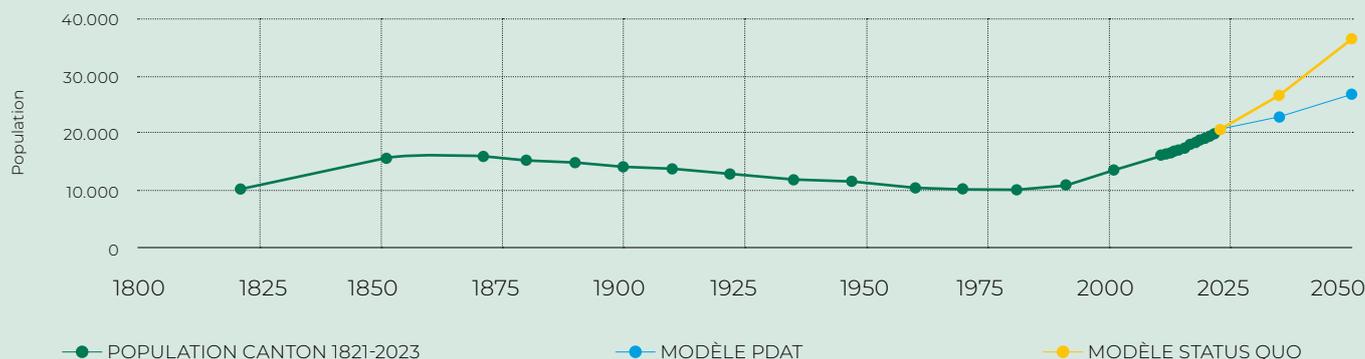
Population des communes au 1er janvier 2023



Densité de la population au 1er janvier 2023



Développement de la croissance au Canton de Redange



Scénario 2 : Modèle PDAT2023

Le Programme Directeur d'Aménagement du Territoire (PDAT) est un outil de planification utilisé au Luxembourg pour guider le développement territorial du pays. Le programme vise à renforcer la qualité de vie grâce à un développement cohérent, structuré et durable. Le PDAT n'a pas de caractère contraignant et cherche à orienter la politique d'aménagement du territoire.

Dans cette optique, le programme définit la localité de Redange comme un Centre de Développement et d'Attraction (CDA). En tant que CDA, Redange dispose d'une masse critique suffisante pour assurer à long terme une offre solide de services. Ainsi, les CDA sont censés absorber une croissance nettement plus importante que les autres localités et communes. Selon le projet actuel du PDAT2023, Redange absorberait une croissance très importante équivalente à 30% de la croissance de l'ensemble du canton. En suivant les projections du PDAT, la population du canton atteindrait 23 067 habitants en 2035 et 26 790 habitants en 2050, soit nettement moins que dans le premier scénario de croissance.

Scénario 3 : Développement des disponibilités foncières

Les disponibilités foncières ont également été calculées sur la base des Plans d'Aménagement Général (PAG). Bien que ces estimations doivent être considérées avec prudence, les réserves foncières dans les nouveaux quartiers et les zones d'aménagement différé permettraient d'accueillir une population d'environ 28 700 habitants dans le Canton de Redange.

Conclusion : Les différents modèles prévoient tous une croissance plus ou moins forte pour notre canton (2050 : entre 26 790 et 36 830 habitants). Bien que la majeure partie de la croissance du pays soit théoriquement prévue dans les grandes agglomérations telles que l'AggloCentre, l'AggloSud et la Nordstad, la croissance continuera d'être significative dans le Canton de Redange.

Selon le projet de PDAT2023, il est logique que le Centre de Développement et d'Attraction (CDA) de notre région, la localité de Redange, connaisse la plus forte croissance, tandis que les autres localités et communes du canton connaîtraient une croissance nettement plus faible.

En général, cette forte croissance pose des défis en termes de gestion des services et des infrastructures, de transformation des centres des villages et de préservation de la qualité de vie des habitants.



LOGEMENT

Le diagnostic a identifié les constats suivants :

- Le parc de logement actuel est principalement composé de maisons unifamiliales (estimation de 63%).
- En moyenne, au cours des 10 dernières années, environ 150 logements ont été construits chaque année.
- Les prix de l'immobilier dans notre canton sont inférieurs à la moyenne nationale en raison de la distance plus importante par rapport à la ville de Luxembourg : les maisons sont 28% moins chères que la moyenne nationale et les appartements sont 36% moins chers.
- Le nombre de logements abordables/sociaux n'est pas suffisant pour répondre à la demande.
- Le Syndicat intercommunal du Canton de Redange joue déjà un rôle dans la politique du logement abordable, notamment grâce à son agence immobilière sociale (HausCare) qui propose actuellement 28 logements à la location dans l'ensemble du canton.
- Les 10 communes du Canton de Redange ont adhéré au Pacte Logement, un partenariat entre l'État et les communes qui vise à les soutenir dans le développement de logements abordables et de la qualité résidentielle.

Conclusion : Tout comme le reste du pays, le Canton de Redange n'échappe pas à la crise actuelle du logement. L'offre ne parvient pas à suivre la demande, ce qui entraîne une hausse générale des prix. Par conséquent, les régions plus éloignées, souvent rurales et moins accessibles, deviennent recherchées en raison de leurs prix plus abordables. Cependant, si cette demande n'est pas gérée de manière adéquate, cela peut entraîner une explosion de la population dans les petits villages, avec toutes les conséquences que cela implique.



ÉCONOMIE

Historiquement, le Canton de Redange était un espace rural principalement dédié à l'agriculture. Au cours de la période industrielle, au début du XIXe siècle, l'économie s'est diversifiée, notamment grâce au développement de l'exploitation d'ardoises à Haut-Martelange. Cependant, avec le déclin de cette activité et l'émergence de l'industrie sidérurgique dans le sud du pays, la population a diminué et une partie de la main-d'œuvre a quitté la région.

Plus récemment, la reprise de la croissance démographique dans les années 1990 a été accompagnée par la création de petites et moyennes zones d'activités économiques. Toutefois, le secteur agricole a connu des transformations profondes. Le nombre d'exploitations agricoles a considérablement diminué (-78% entre 1962 et 2012) et le nombre d'emplois dans ce secteur a également diminué.

Le secteur secondaire est principalement représenté par des activités artisanales et le secteur de la construction. Ces activités sont principalement concentrées dans deux zones d'activités régionales, « Solupla » à Redange et « Riesenhauff » à Rambrouch, ainsi que dans plusieurs petites zones d'activités économiques communales situées à Redange, Rambrouch, Ell, Grosbous et Beckerich. Les emplois créés dans ces zones d'activités sont majoritairement occupés par des employés non-résidents.

Il convient de favoriser la diversification économique, de soutenir le secteur agricole dans sa transformation et de développer des stratégies visant à attirer des entreprises et à créer des emplois locaux durables, afin de garantir un développement territorial équilibré et résilient.

Conclusion : En 2021, le Canton de Redange compte 7.268 emplois (salariés), dont 28% résident dans le canton, 28% résident dans d'autres parties du Grand-Duché en dehors du canton et 38% sont des travailleurs frontaliers (Belgique, Allemagne, France).

Le taux de chômage s'élève actuellement (début 2022) à 3,7%.

Une augmentation du nombre d'emplois est prévue dans les années à venir. Selon les projections du projet de PDAT2023, on estime qu'en 2035, il y aura environ 8 100 emplois dans le canton, et en 2050, environ 9 800 emplois. Pour accommoder cette croissance, les zones d'activités régionales seront étendues dans les années à venir.



ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET SERVICES

Le Centre de Développement et d'Attraction (CDA) de Redange-sur-Attert se distingue principalement par sa proportion importante de services publics. La commune de Rambrouch présente également un niveau d'équipements plus élevé que la moyenne.

En raison de contraintes de taille, nous nous concentrons ci-dessous sur le diagnostic de l'enseignement et des infrastructures pour personnes âgées.

Enseignement :

Chaque commune dispose d'au moins un établissement scolaire offrant le cycle fondamental, y compris un enseignement précoce. Dans l'ensemble du Canton de Redange, environ 1 876 élèves répartis dans 121 classes fréquentent l'enseignement fondamental, ce qui correspond en moyenne à environ 15,5 enfants par classe. Depuis 2008, le Atert Lycée Réiden propose également un enseignement secondaire, avec 1 486 élèves inscrits en mai 2023, atteignant ainsi presque sa capacité maximale de 1 500 élèves.

Les projections du STATEC au niveau national indiquent une augmentation significative du nombre d'élèves à l'horizon 2050. Pour notre canton, cela implique une augmentation d'environ 25 à 60 classes par rapport aux 121 classes actuelles dans l'enseignement fondamental, ainsi que l'ajout d'environ 600 à 650 élèves supplémentaires au Atert Lycée Réiden.

Infrastructures pour personnes âgées :

Le canton dispose actuellement d'un home pour personnes âgées. Il s'agit du home Saint-François qui est situé à Redange. Ce home présente une capacité de 112 lits (108 chambres à 1 lit + 2 chambres à 2 lits). Un nouveau centre de soin est également en planification à Rambrouch. De plus, certains services pour soins à domicile sont implantés dans le canton. Vue l'augmentation de la proportion des personnes du 3ème et 4ème âge et les projections démographiques, le défi pour satisfaire la demande agrandira de plus en plus.

Il existe trois centres médicaux dans le canton, situés à Rambrouch, Redange et Perlé. Cependant, le nombre de médecins spécialistes par habitant est actuellement faible. Dans la grande majorité des cas, les habitants du canton doivent se rendre à l'extérieur du canton pour consulter des médecins spécialistes.

Conclusion : Les projections démographiques représenteront un enjeu majeur pour les équipements publics et services d'utilité publique. Pour faire face à cette croissance projetée, il sera nécessaire de réaliser d'importants investissements.



ÉNERGIE

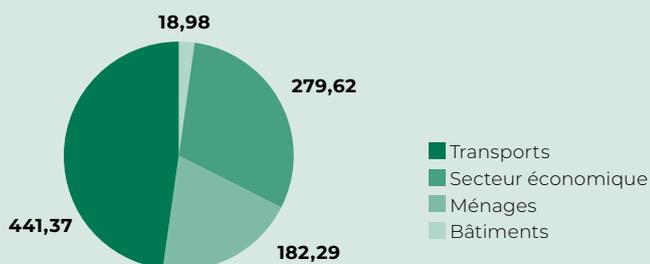
En 2019, la consommation totale d'énergie, incluant l'électricité, la chaleur et le transport, s'élevait à 922 GWh dans le Canton de Redange.

Le secteur des transports représente le plus grand consommateur d'énergie, suivi par le secteur économique et les ménages.

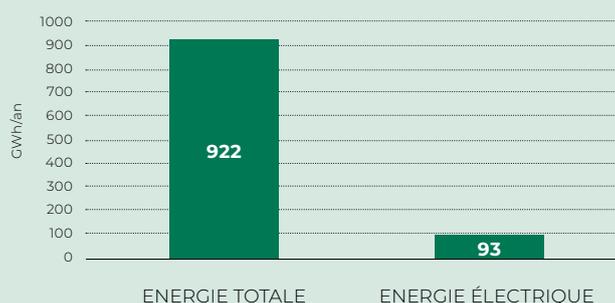
La consommation totale en électricité représentait environ 10% de la consommation totale (93 GWh).

La production totale d'énergies renouvelables s'élevait à 81 GWh, dont 39 GWh d'électricité générée à partir de sources renouvelables tels que le biogaz, le photovoltaïque et l'éolien, ainsi que 42 GWh de chaleur produite à partir de biogaz et de bois. Cela signifie que 9% de l'énergie consommée dans le canton est effectivement produite localement grâce à des sources d'énergie renouvelables. Il est encourageant de constater que la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables couvre la consommation électrique des ménages du canton (pour l'année 2019).

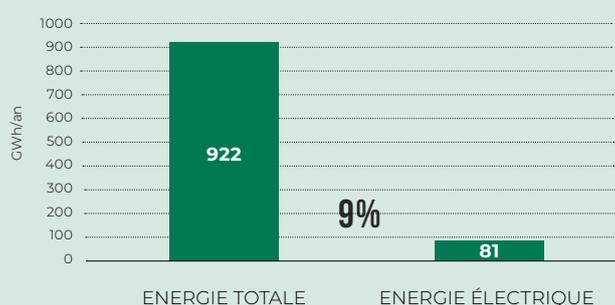
Consommation totale d'énergie en 2019 [GWh]



Consommation d'énergie au Canton de Redange en GWh [2019]



Consommation et production d'énergie au Canton de Redange en GWh [2019]



Conclusion : Le Canton de Redange se distingue favorablement au niveau national en termes de production d'énergies renouvelables. Cependant, il reste encore un chemin à parcourir pour atteindre l'autonomie énergétique. La part croissante de l'électricité dans la consommation totale d'énergie, due notamment à l'électrification des transports et à l'utilisation de pompes à chaleur, souligne la nécessité de renforcer la production d'électricité à partir de sources renouvelables.

Des projets sont en cours au niveau cantonal pour développer la production d'électricité éolienne et solaire.



APPROVISIONNEMENT EN EAU

Les 23 captages situés dans le canton et destinés à la consommation humaine sont exploités par les communes de Beckerich, Ell, Grosbous, Préizerdaul et Redange ainsi que par le syndicat DEA (Distribution de Eaux des Ardennes). Ensemble, ces captages ont une productivité d'environ 11 100 m³ par jour. Parmi les 10 communes, Beckerich et Redange disposent de leur propre approvisionnement en eau potable et ne sont pas reliées au réseau de la DEA.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, environ 14% de celle-ci présente une dégradation significative due à la présence de nitrates et de résidus de produits phytosanitaires, principalement issus des activités agricoles.

Afin de protéger les ressources en eau souterraine, il est essentiel d'établir des zones de protection par voie de règlement grand-ducal. À l'exception de Beckerich (en attente de finalisation du dossier de délimitation), des zones de protection ont été créées autour de tous les captages d'eau potable de la région.

Les communes exploitant des ressources en eau souterraine, ainsi que le syndicat DEA, se sont regroupées avec les communes de Bissen, Mertzig et Wintrange, ainsi que le syndicat SEBES, dans le cadre d'une collaboration régionale. L'objectif de cette collaboration est d'améliorer et de préserver la qualité de l'eau potable au niveau des ressources. Un animateur employé par la DEA est chargé de la gestion de cette collaboration régionale.

Des études menées au niveau national sur la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable ont abouti aux conclusions suivantes :

- Les infrastructures d'eau potable ne sont pas adaptées à la forte croissance démographique et économique ;
- Les communes non approvisionnées par un syndicat intercommunal sont particulièrement vulnérables ;
- Des défis se posent pendant les périodes de consommation de pointe (de mai à juillet), où des pénuries à l'échelle nationale ne peuvent être exclues d'ici 2035-2040.



Une Source © Photo DEA



Source Kaschbur © DEA

Conclusion : Face aux pressions sur les captages d'eau potable, qui impactent à la fois la qualité et la quantité de l'eau, il est impératif de réaliser une étude régionale sur l'approvisionnement en eau potable et les infrastructures associées à court terme.

Il est important de souligner que les communes non approvisionnées par un syndicat intercommunal sont particulièrement vulnérables.



AGRICULTURE

Dans le Canton de Redange, près de 60% du territoire est dédié à l'agriculture. En 2018, les terres arables étaient légèrement plus nombreuses que les prairies. On observe une proportion plus élevée de terres arables dans la partie nord du canton, tandis que les prairies sont principalement situées dans la partie sud, bénéficiant de surfaces importantes qui leur sont allouées.

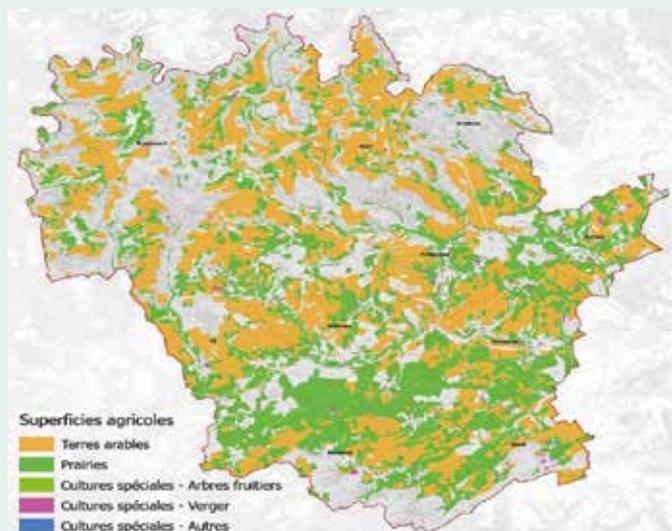
Selon le projet de recherche intitulé « Agricultural and Horticultural Suitability Map of Luxembourg » mené par l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA) et le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER), il est possible d'affirmer que le Canton de Redange dispose de terres parmi les plus productives du pays.

Le secteur agricole connaît une évolution majeure depuis de nombreuses années, également dans le canton. D'une part, le nombre d'emplois et d'entreprises diminue, tandis que la taille moyenne des exploitations agricoles ne cesse d'augmenter.

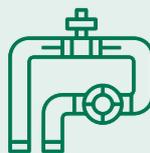
La productivité élevée des prairies constitue un avantage pour l'élevage du bétail, ce qui se traduit par une production importante de lait et de viande dans notre canton. Cependant, il n'existe pas de chaîne de transformation dans le canton.

Un autre élément clé de l'agriculture locale est la production énergétique à partir du maïs destiné aux cinq installations de biogaz situées dans le canton.

Des initiatives de commercialisation de produits locaux existent dans le canton, mais elles demeurent encore marginales. Actuellement, une trentaine de petits producteurs vendent localement leur production, principalement du miel, de la viande, du lait, des œufs, des légumes et de l'alcool.



Conclusion : L'agriculture dans le canton est principalement axée sur la production de lait et de viande, ainsi que sur la culture de maïs destiné à la production de biogaz. Les terres agricoles du canton sont réputées parmi les plus productives du pays, ce qui confère un potentiel agricole important au niveau national. On constate une augmentation du nombre de producteurs qui vendent directement leurs produits, cependant, le chiffre d'affaires généré par ces ventes reste marginal. La part de l'agriculture biologique dans le canton demeure très modeste.



ASSAINISSEMENT

Les communes du canton sont réparties entre deux syndicats intercommunaux d'assainissement distincts. Rambrouch, Wahl et Grosbous font partie du SIDEN (Syndicat des Eaux du Nord), qui regroupe un total de 42 communes situées dans le nord, le nord-ouest et le nord-est du pays. Les autres communes du canton sont membres du SIDERO (Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux Résiduaires de l'Ouest).

Actuellement, il existe encore un certain nombre de stations d'épuration mécaniques dans la région, mais celles-ci seront progressivement remplacées par des stations biologiques ou raccordées à des stations biologiques de plus grande capacité. Cette transition vise à améliorer le traitement des eaux usées et à répondre aux normes environnementales plus strictes.

Cependant, il est important de noter que l'épuisement de la capacité de certaines stations d'épuration représente un obstacle potentiel au développement de nouveaux projets de construction. Cette situation se manifeste actuellement dans certaines communes du canton.

Conclusion : Les efforts sont en cours pour remplacer les stations d'épuration mécaniques par des installations biologiques et se conformer ainsi aux réglementations en vigueur. Cependant, la capacité de la station d'épuration régionale de Boevange semble être limitée, ce qui entrave le développement de nouveaux quartiers dans les localités desservies. Dans ce contexte, il serait pertinent d'inclure la situation de l'assainissement dans l'étude régionale sur les infrastructures en eau.



MOBILITÉ

Dans le cadre du Plan national de mobilité 2035, le Canton de Redange est inclus dans le corridor N12, qui constitue l'axe de transport principal menant à la Ville de Luxembourg. Cependant, le canton n'est pas traversé par une autoroute ou une voie ferrée.

Environ 80% des déplacements à l'intérieur de ce corridor se font en voiture individuelle, 13% en transport en commun et 7% à pied ou à vélo. Seulement 40% des flux de déplacements sont internes au corridor et 31% des déplacements se font sur des distances inférieures à 5 km. Cela indique qu'il y a beaucoup de trafic de transit, mais aussi un potentiel important pour les modes de transport actifs.

Le transport en commun est assuré par le réseau RGTR, avec le soutien du Bummelbus. Suite à la réorganisation du réseau RGTR, quatre lignes express et une ligne régionale ont été créées vers la Ville de Luxembourg, desservant 39 des 60 localités du canton. Cependant, l'efficacité du transport en commun entre le canton et la Ville de Luxembourg est conditionnée par un goulot d'étranglement entre Kopstal, Bridel et Rollingergrund, où les bus subissent souvent d'importants retards pendant les heures de pointe. De nouvelles connexions vers Mersch (Gare) ont été mises en place lors de cette réorganisation. Vingt-neuf localités bénéficient d'une connexion directe vers Ettelbruck, bien que celle-ci soit souvent retardée. La connexion directe vers Diekirch a été supprimée.

Un parking P+R a été aménagé à Schwebach-Pont, le long de la route nationale 12. Il dispose de 80 places de stationnement, est connecté au réseau de bus, favorise le covoiturage et propose une Mbox pour le stationnement des vélos (la seule du canton).



Le réseau de pistes cyclables du canton est composé du réseau national de pistes cyclables ainsi que d'un réseau régional en développement. L'ensemble du réseau mesure 240 km. Les comptages réalisés par l'Administration

des Ponts et Chaussées montrent que les pistes cyclables sont principalement utilisées le week-end, ce qui indique que le vélo n'est pas encore utilisé comme moyen de transport quotidien. À l'avenir, il sera essentiel de favoriser une augmentation de la part modale des modes de transport actifs dans le Canton de Redange.

Conclusion : La voiture est de loin le mode de transport le plus utilisé, représentant 80% des déplacements, suivi par le bus avec 13% et les modes actifs tels que la marche à pied et le vélo avec 7%.

Il est important de noter que le potentiel du transport public en direction de la ville de Luxembourg n'est pas encore pleinement exploité en raison des embouteillages fréquents au niveau de Bridel.

Des efforts considérables ont été déployés pour développer un réseau cyclable dense dans le canton, cependant, il est principalement utilisé à des fins récréatives plutôt que comme moyen de transport quotidien. Étant donné que 31% des trajets effectués ont une distance inférieure à 5 km, les modes actifs tels que la marche à pied et le vélo ont un potentiel important pour être davantage utilisés.

PROCHAINES ÉTAPES

Comme indiqué précédemment, cet article ne présente qu'une sélection des thématiques abordées. Le diagnostic complet englobe également d'autres aspects tels que les commerces, le tourisme, le patrimoine, la culture, les eaux de surface, les déchets, les sols et la nature protégée, ainsi que la nature productive et récréative.

La prochaine étape consistera à définir des scénarios de développement et de croissance, des plans d'action et des projets concrets.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire
Département de l'aménagement
du territoire

SYNDICAT INTERCOMMUNAL KANTON REIDEN

11, Grand-Rue
L-8510 Redange/Attert
T 28 334-010
info@kanton-reiden.lu
www.kanton-reiden.lu